RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 juillet 2026

Membres en exercice : 15 — Présents : 9 + 2 pouvoirs
Convocation du 13 juillet 2026 — Affichage : 13 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-et-un juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mme SCHAUFLER, le Maire ; M. PHILIPPE, M. BOUCHASSON, les Adjoints ; Mmes DANIEL, VIRAT, SABRE, Mrs BARCELLA, BENOIST, YVARS, les conseillers,

Absents avec pouvoir : Mme LEMAIRE Ingrid à M. YVARS Bruno
Mme MERCIER Sandrine à Mme SCHAUFLER Jacqueline

Absents excusés : Mmes VERMANDEL, PICCAVET, Mrs SOULIER, DUVAL

Secrétaire de séance : Mme VIRAT Jessie

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme VIRAT Jessie, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 2026 est arrêté et approuvé, à l'unanimité.

Décisions du Maire :

- Décision n°2026-10 du 25 juin 2026 relative à des travaux de démolition de bâtiments, au 82 Ter Grande Rue

Vu la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le projet d'aménagement et de création d'un parking avec issue sur la Grande Rue,
Vu la délibération n°2024-23 du 18 juillet 2024 relative à un nouveau Contrat Rural,
Vu l'accord de subvention obtenu par le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France, fin 2025,
Vu la nécessité de démarrer les travaux dans le courant de l'été 2026,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un devis avec la société BMTP, pour la réalisation des travaux de démolition des hangars sur la parcelle cadastrée AB 757.

Le montant de ces travaux s'élève à 15 500,00 € HT.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 231.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2026

- Décision n°2026-11 du 25 juin 2026 relative à des travaux de désamiantage, au 82 Ter Grande Rue

Vu la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le projet d'aménagement et de création d'un parking avec issue sur la Grande Rue,
Vu la délibération n°2024-23 du 18 juillet 2024 relative à un nouveau Contrat Rural,
Vu l'accord de subvention obtenu par le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France, fin 2025,
Vu la nécessité de démarrer les travaux dans le courant de l'été 2026,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un devis avec la société EUROPAMIANTE, pour la réalisation des travaux de désamiantage suite à la démolition des hangars sur la parcelle cadastrée AB 757.

Le montant de ces travaux s'élève à 12 599,83 € HT.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 231.

- Décision n°2026-12 du 17 juillet 2026 relative à des travaux de réalisation d'une sente piétonne pour accéder au City Parc

Vu la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le projet d'aménagement d'une sente piétonne, Route du Grand Morin, permettant d'accéder au City Parc de façon sécuritaire depuis La Celle en Bas,
Vu la proposition de la société BMTP,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un devis avec la société BMTP, pour la réalisation de cette sente piétonne, qui sera réalisée sur le côté droit de la voie, en montant, avec traversée de chaussée au niveau du City Parc.

Le montant de ces travaux s'élève à 21 230,00 € HT.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2151.

- Décision n°2026-13 du 17 juillet 2026 relative à des travaux de réalisation d'une sente piétonne pour accéder à l'arrêt de bus

Vu la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le projet d'aménagement d'une sente piétonne, en haut de la Route du Grand Morin, permettant d'accéder à l'arrêt de bus de façon sécuritaire depuis La Villeneuve,
Vu la proposition de la société BMTP,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un devis avec la société BMTP, pour la réalisation de cette sente piétonne, qui sera réalisée sur le côté gauche de la voie, en montant.

Le montant de ces travaux s'élève à 17 940,00 € HT.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2151.

- Décision n°2026-14 du 17 juillet 2026 relative à des travaux d'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³, Rue de la Celle, au hameau de Courbon

Vu la délibération n°2026-09 du 21 mars 2026 donnant délégation à Mme le Maire, au nom de la commune, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le projet d'implantation d'une réserve d'eau de 120 m³, en bordure de la Rue de La Celle, dans le hameau de Courbon, actuellement dépourvu de défense incendie,
Vu la délibération n°2026-01 du 22 janvier 2026 relative à une demande d'aide financière auprès de l'État,
Vu la notification de la Préfecture de Seine-et-Marne, en date du 9 juillet 2026, attribuant à la commune une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipementt des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
Vu la proposition de la société BMTP,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé un devis avec la société BMTP, pour la réalisation des travaux d'implantation d'une citerne souple fermée de 120 m³ avec aménagement des accès et des abords.

Le montant de ces travaux s'élève à 34 350,00 € HT.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2156.

- Délibération n°2026-51 : Finances Locales / Décision modificative n°1 / Mouvements de crédits

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de prévoir les crédits budgétaires pour émettre les amortissements des travaux de la gare routière du collège de Faremoutiers,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-38 du 23 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder aux mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : Fournitures de petit équipement	1 423.24 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 423.24 €**	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		1 423.24 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		**1 423.24 €**
R 28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations		1 423.24 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		**1 423.24 €**
R 1323 : Subv. non transf. Départements	1 423.24 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**1 423.24 €**	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 21 juillet 2026

- Délibération n°2026-52 : Finances Locales / Subventions / Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER)

Vu le projet d'installation d'un système de climatisation réversible dans les locaux de l'école,
Vu l'avant-projet sommaire (APS) réalisé par la société MEL CLIM,
Vu l'opportunité de bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER), pour la réalisation de cet équipement dans les locaux scolaires,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet l'installation d'un système de climatisation réversible dans les locaux de l'école (dortoir, restaurant scolaire, 5 salles de classe, salle de périscolaire), pour un montant de travaux estimé à 88 266,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Madame le Maire ainsi que son échéancier.

DÉCIDE de programmer les opérations décrites ci-dessus pour les montants indiqués.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2027,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention.

- Délibération n°2026-53 : Domaine et patrimoine / Acquisition par le droit de préemption SAFER de terrains boisés

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2015-38 du 22 octobre 2015 relative au renouvellement de la convention de veille et d'interventions foncières,

Vu la convention de surveillance et d'interventions foncières signée le 2 novembre 2015 avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de l'Île de France,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n°NO 77 26 0538 01 reçue le 20/02/2026, adressée par la SAFER de l'Île de France, en vue de la cession moyennant le prix de 1 322,00 €, d'une propriété sise à La Celle-sur-Morin, au lieu-dit Le Pré Charlot, cadastrée section C 1254 et 1255 d'une superficie totale de 13 a 22 ca,

Vu que le bien objet de la vente porte sur un ensemble foncier de 2 parcelles situées en zone naturelle, en espace boisé classé et en site classé de la Vallée du Grand Morin,

Vu la nécessité de préserver durablement ces secteurs naturels boisés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir, par voie de préemption, un bien situé au lieu-dit Le Pré Charlot, cadastrée section C 1254 et 1255 d'une superficie totale de 13 a 22 ca.

ACCEPTE le préfinancement proposé par la SAFER pour cette opération comme suit :

Prix principal	Frais supportés	Frais d'intervention	Frais de stockage éventuels	Montant total demandé
1 322,00 €	437,00 €	400,00 €	0,00 €	**2 159,00 €**

PRÉCISE qu'il convient de rajouter à ce préfinancement les frais notariés qui seront à la charge de la commune, le notaire de la commune étant l'office notarial SCP SMAGGHE, BEAUDOIN-SMAGGHE et SMAGGHE-ALPHONSE.

S'ENGAGE à accepter le cahier des charges imposant le maintien de la vocation agricole et naturelle du bien pendant une durée de 20 ans.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

- Questions diverses :

- **Subvention de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Réserve incendie** : Mme le Maire informe les élus que le dossier de demande de subvention déposé en janvier 2026 auprès de l'État a reçu un avis favorable. Une subvention d'un montant de 27 480,00 € a été attribuée à la commune pour la création d'une réserve d'eau de 120 m³, au hameau de Courbon. Cette subvention représente 80 % du montant HT des travaux.

- **Centre de loisirs** : Mme le Maire donne lecture aux élus d'un courrier de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au sujet de l'accueil de loisirs de La Celle-sur-Morin. Après une analyse approfondie du fonctionnement de l'accueil de loisirs (locaux ne répondant plus aux exigences réglementaires, effectif faible,...), il a été décidé de cesser l'accueil des enfants dans les locaux scolaires de la commune, les mercredis et durant les vacances scolaires. Les enfants seront accueillis dans les autres accueils de loisirs de la Communauté d'Agglomération en fonction des besoins et de la situation de chaque famille.

- **Travaux de voirie – Parking Grande Rue** : Mme le Maire informe les élus que les travaux d'aménagement du parking au 82 Ter Grande Rue devraient débuter le lundi 24 août 2026 par la démolition des hangars et le désamiantage. Une affiche sera apposée début août à l'entrée du parking ainsi que sur tous les véhicules présents dans le parking. Une information sera également diffusée sur les divers canaux de communication de la commune. Les véhicules devront avoir été évacués avant le début des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Ont signé au registre Mme SCHAUFLER, le Maire et Mme VIRAT Jessie, secrétaire de séance.

Procès-verbal arrêté le **Publié le**

Mme SCHAUFLER, le Maire **Mme VIRAT Jessie, secrétaire de séance**